Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260321-202603_III-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 21 mars 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Madame LE MAOÛT-GUILLOU Marie-Claude, doyenne de séance.
Etaient présents (27) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, C. LE ROUX, M. GUYADER, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, D. CADO (arrivé à 14H56, à partir du point n°II), E. COSPEREC, C. HENNÉ, K. DROUGLAZET
Absent représenté (1) : G. FLOCH pouvoir à P. PLOUZENNEC
Absent non représenté (0) :
A. COTTEN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**III) ELECTION DES ADJOINTS**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2 ainsi que les articles L 2122-4 et L 2122-7-2,
Vu le procès-verbal centralisateur de l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2026
Vu la convocation à la séance d'installation du conseil municipal en date du mardi 17 mars 2026, convoquant les conseillers municipaux en date du 21 mars 2026 à 14H30,
Vu l'élection du Maire en date du 21 mars 2026,
Vu la fixation du nombre des adjoints par délibération n°202603-II du 21 mars 2026,
Vu l'appel au dépôt de liste formulée par Madame le Maire,
Considérant que le scrutin est un scrutin de liste à bulletin secret,
Considérant qu'il est déposé une liste d'adjoint complète menée par E. LE FLOCH, liste portant le nom « Un souffle nouveau » ,
Considérant que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, à procéder au vote à bulletin secret,

C. HENNE, D. CADO, C. KERYHUEL, K. DROUGLAZET, C. COSPEREC et V. PENNOBER ne prennent pas part au vote, il en résulte :

Afférents	*Présents*	*Votants*
27	*26*	*20 (+1)*

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal a élu :

- **Le liste présentée par E. LE FLOCH, composée comme suit :**
  - **1-Ewen LE FLOCH**
  - **2-Myriam LE NOC-GOAPPER**
  - **3-Sébastien LE ROI**
  - **4-Morgane CAPITAINE**
  - **5-Laurent LE GUEN**
  - **6-Morgane CONAN**
  - **7-Yves-Marie GUÉGUEN**
  - **8-Isabelle DAGORN**

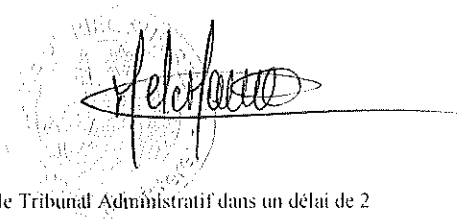
Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260321-202603_III-DE

Est annexé à la présente délibération le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints,

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.